



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 51024

Texte de la question

M. Léonce Deprez rappelle à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité que, répondant à sa question écrite n° 21503 (16 novembre 1998) relative au traitement de l'ostéoporose, elle lui indiquait « qu'un groupe de travail s'est réuni et a proposé des actions qui sont actuellement à l'étude » (JO, AN, 25 octobre 1999). Répondant à sa question écrite n° 26842 du 15 mars 1999, elle lui précisait « qu'un groupe de travail s'est réuni et a proposé des actions qui sont actuellement à l'étude » (JO, AN, 17 janvier 2000). Ultérieurement, répondant à sa question écrite n° 39304 du 27 décembre 1999, elle indiquait « qu'un groupe de travail s'est réuni et a proposé des actions qui sont actuellement à l'étude » (JO, AN, 10 avril 2000). Aussi il lui demande, à l'heure du bilan, celui « des actions qui sont actuellement à l'étude », depuis des années, s'agissant d'un dossier qui concerne toutes les Françaises qui ont droit à l'égard de l'examen préventif de l'ostéodensitométrie, au remboursement par la sécurité sociale de cet examen.

Texte de la réponse

La prévention de l'ostéoporose repose d'abord sur le respect des mesures hygiéno-diététiques qui visent à préserver le capital osseux par l'activité physique, un apport suffisant en calcium et en vitamine D. Le programme national nutrition santé 2001-2005 prévoit des mesures éducatives et incitatives afin d'améliorer ces apports dans l'alimentation de la population en général et de façon plus particulière chez les personnes âgées. Chez ces dernières, il est aussi important de prévenir les chutes (qui sont souvent à l'origine de fractures. La prévention des chutes des personnes âgées fait l'objet de campagnes d'information du comité français d'éducation pour la santé et de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). En ce qui concerne le dépistage de l'ostéoporose, les travaux ont montré qu'il n'y a pas d'intérêt à réaliser un examen de dépistage tel que l'ostéodensitométrie de façon systématique en population générale. L'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) vient de présenter des recommandations relatives aux « méthodes diagnostiques de l'ostéoporose post-ménopausique et chez les sujets traités par corticoïdes et leurs indications ». L'ANAES recommande actuellement l'utilisation de la technique de l'absorptiométrie biphotonique aux rayons X et estime que cet examen doit être pratiqué dans des conditions techniques optimales nécessitant une procédure d'assurance qualité des appareils. Les indications de cet examen doivent inclure la présence de facteurs de risques majeurs ou de pathologies inductrices d'une ostéoporose : traitement cortisonique, antécédents de fracture, antécédents de pathologies inductrices d'ostéoporose, faible poids (indice de masse corporel inférieur à 19), ménopause précoce, antécédents familiaux de fractures ostéoporotiques. Une étude complémentaire, demandée par la Direction générale de la santé, est en cours de réalisation afin d'estimer le nombre de femmes présentant ces facteurs de risque et donc qui seraient susceptibles de tirer un bénéfice de l'ostéodensitométrie. Des recommandations de stratégies thérapeutiques sont en cours d'élaboration par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). Les mesures ultrasoniques (échographie) de la densité osseuse restent du domaine de la recherche. Une étude comparative des méthodes ultrasoniques et par absorption biphotonique, initiée par l'INSERM est actuellement en cours de développement.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51024

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5332

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2109